

PV164 SP43

PV téléphonique de la Commission Sportive
du 3 mars 2026

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : Madame Florence VIÉ, Messieurs Jean-Michel BATRÉAU et Mickaël ROMOJARO

Début de la réunion : 16h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Match 55514200 du 07.03.2026 Paron 4 – Cheny 1 U13 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Cheny, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 28 mars 2026 à 10h00.

Match 55514204 du 14.03.2026 Cheny 1 – Joigny 4 U13 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Cheny, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 11 mars 2026 à 16h00.

Match 55514261 du 07.03.2026 ECN/Avallon 2 – Monéteau 1 U13 D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club d'ECN, via Footclubs, de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 10h00 sur les installations de l'Isle sur Serein.

Match 55514258 du 28.02.2026 ECN/Avallon 2 – Coulanges/Vermenton 1 U13 D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande des clubs d'ECN et Coulanges, via leurs adresses officielles, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 22 avril 2026 à 18h30 sur les installations de Coulanges.

Match 55514262 du 07.03.2026 Chevannes 1 – Ravières 1 U13 D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club de Ravières, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de la programmation du Festival U13 le 28 mars,
- Compte tenu que Chevannes a la possibilité de se qualifier,
- Maintient le match le 7 mars 2026 à 10h00 en attente des résultats.

Match 55514290 du 07.03.2026 Paron 3 – Villeneuve la Guyard 1 U13 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Paron, via leur adresse officielle, de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 12h00 sur le terrain synthétique de Paron.

Match 55514441 du 07.03.2026 Magny 1 – Coulanges 2 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 10h00 sur les installations de Magny.

Match 55514440 du 07.03.2026 Courson 1 – Chablis 1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la demande du club de Courson, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 4 avril 2026 à 10h00.

Match 55515595 du 14.03.2026 Vinneuf 1 – Ravières 1 U13-U15 F

La commission,

- Prend note de la demande du club de Vinneuf, via Footclubs, d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14 mars 2026 à 11h30 sur les installations de Ravières,
- Inverse également le match retour qui se jouera à Vinneuf le 2 mai 2026.

Match 55515425 du 21.03.2026 Sens FC 2 – Aillant 1 U15 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sens FC, via Footclubs, de modifier l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 21 mars 2026 à 13h00.

Match 55515366 du 07.03.2026 Champs 1 – Tonnerre 1 U15 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Tonnerre, via Footclubs, de modifier l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 13h00.

Match 55515365 du 07.03.2026 Auxerre Stade 2 – Sergines 1 U15 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sergines, via Footclubs, de modifier l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 13h30.



Match 55515542 du 07.03.2026 Mont St Sulpice 1 – Tanlay 1 U15 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Mont St Sulpice, via Footclubs, de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 14h00 sur les installations de Varennes.

Match 55515624 du 07.03.2026 St Georges 1 – Charbuy 1 U15 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Georges, via Footclubs, de modifier l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 13h30.

Match 55515650 du 28.02.2026 Avallon 2 – Monéteau 2 U15 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande des clubs d'Avallon et Monéteau, via leurs adresses officielles, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 18 avril 2026 à 15h30 à Avallon.

Match 55019277 du 07.03.2026 Champs 1 – Magny 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Champs, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 15h00.

Match 55019280 du 07.03.2026 Ravières 1 – Tonnerre 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Tonnerre, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 13h00.

Match 55019278 du 07.03.2026 Vermenton 1 – Varennes 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Vermenton, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 mars 2026 à 14h30.

Match 53403658 du 05.04.2026 Joigny 1 – ECN 1 D1 E. LECLERC

La commission,

- Prend note de la demande du club de Joigny, via Footclubs, d'avancer la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 3 avril 2026 à 21h00.

Match 53456631 du 08.03.2026 Avallon 2 – Toucy 2 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 8 mars 2026 à 13h00.

Match 53456622 du 15.02.2026 ECN 2 – Gurgy 2 D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'annulation de la journée du 15 février par le District,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2026 à 15h00.

Match 54434528 du 08.03.2026 Gron Véron 2 – Malay 2 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gron Véron, via Footclubs, de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 8 mars 2026 à 15h00 sur les installations de Véron.

Match 54438847 du 08.03.2026 Monéteau 2 – Vermenton 2 D3 Gp C

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains
- Donne ce match à jouer le 8 mars 2026 à 12h30.

Match 54436437 du 08.03.2026 Ravières 1 – Serein HV 1 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club de Serein HV, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2026 à 15h00.

Match 54436839 du 08.03.2026 Avallon 3 – Andryes 1 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 8 mars 2026 à 11h00.

Match 55058219 du 22.03.2026 Serein AS/Gurgy 1 – Cheny 1 Seniors Coupe de l'Yonne Féminines

La commission,

- Compte tenu du calendrier de la coupe de l'Yonne féminines,
- Donne ce match à jouer le 15 mars 2026 à 10h00.

Matches de Coupe de l'Yonne et de Coupe Auxerre Sport du 15 mars 2026

La commission,

- Compte tenu du calendrier de la coupe de l'Yonne,
- Compte tenu de la programmation de matchs de championnat à cette date,
- Reprogramme les matchs suivants :
 - N°54438842 Coulanges 3 – Chevannes 1 le 29.03.2026
 - N°53403643 Monéteau 1 – Toucy 1 le 01.05.2026
 - N°53450927 Ent. Florentinois 2 – Gron Véron 1 le 01.05.2026
 - N°53450929 St Denis 1 – Sergines 1 le 01.05.2026
 - N°53456620 Serein AS 1 – Avallon 2 le 01.05.2026
 - N°53403648 Malay 1 – Champigny 1 le 08.05.2026

2. FMI

Match 55514002 du 28.02.2026 Auxerre Stade 2 – Quarré St Germain 1 U13 D1 Promotion

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club d'Auxerre Stade,
- Enregistre le score : Auxerre Stade 2 = 2 – Quarré St Germain 1 = 1

Match 55514257 du 28.02.2026 Chevannes 1 – Monéteau 1 U13 D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Chevannes,
- Enregistre le score : Chevannes 1 = 0 – Monéteau 1 = 3

Match 55514259 du 28.02.2026 Ravières 1 – Avallon 2 U13 D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Ravières,
- Enregistre le score : Ravières 1 = 5 – Avallon 2 = 1

Match 55514288 du 28.02.2026 Champigny 1 – Paron 3 U13 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Champigny,
- Enregistre le score : Champigny 1 = 4 – Paron 3 = 2

Match 55514317 du 28.02.2026 Gron Véron 1 – Vergigny/Serein AS/Neuvy 1 U13 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Gron Véron,
- Enregistre le score : Gron Véron 1 = 4 – Vergigny Serein AS Neuvy = 0

Match 55514348 du 28.02.2026 Auxerre Rosoirs 1 – AJ Auxerre 3 U13 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club d'Auxerre Rosoirs,
- Enregistre le score : Auxerre Rosoirs 1 = 1 – AJ Auxerre 3 = 8

Match 55514377 du 28.02.2026 Aillant 3 – Entente Florentinois 2 U13 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club d'Aillant,
- Enregistre le score : Aillant 3 = 2 – Entente Florentinois 2 = 10

Match 55514379 du 28.02.2026 Charmoy 1 – Monéteau 2 U13 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Charmoy,
- Enregistre le score : Charmoy 1 = 7 – Monéteau 2 = 1

Match 55514408 du 28.02.2026 Auxerre Stade 3 – St Fargeau 1 U13 D3 Gp E

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club d'Auxerre Stade,
- Enregistre le score : Auxerre Stade 3 = 4 – St Fargeau 1 = 1

Match 55514437 du 28.02.2026 Avallon 4 – Magny 1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club d'Avallon,
- Enregistre le score : Avallon 4 = 2 – Magny 1 = 10

Match 55514439 du 28.02.2026 Chablis 1 – Venoy 1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Chablis,
- Enregistre le score : Chablis 1 = 3 – Venoy 1 = 3

Match 55514438 du 28.02.2026 Courson 1 – Coulanges/Vermenton 2 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Courson,
- Enregistre le score : Courson 1 = 4 – Vermenton/Coulanges 2 = 3

Match 55515359 du 28.02.2026 Champs 1 – Monéteau/Gurgy 1 U15 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Champs,
- Enregistre le score : Champs 1 = 1 – Monéteau/Gurgy 1 = 4

Match 55515510 du 28.02.2026 Sens Jeunesse 2 – St Denis/Fontaine/Malay 1 U15 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Sens Jeunesse,
- Enregistre le score : Sens Jeunesse 2 = 3 – St Denis/Fontaine/Malay 1 = 1

Match 55515619 du 28.02.2026 St Georges 1 – Aillant 2 U15 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de St Georges,
- Enregistre le score : St Georges 1 = 6 – Aillant 2 = 1

Match 55515620 du 28.02.2026 St Fargeau 1 – FC Gâtinais 1 U15 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de St Fargeau,
- Enregistre le score : St Fargeau 1 = 0 – FC Gâtinais = 3

Match 55019213 du 28.02.2026 St Fargeau 1 – Charny 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de St Fargeau,
- Enregistre le score : St Fargeau 1 = 1 – Charny 1 = 1

Match 55019274 du 28.02.2026 Magny/Quarré 1 – Ravières 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Magny,
- Enregistre le score : Magny/Quarré 1 = 6 – Ravières 1 = 0

Match 55058403 du 01.02.2026 Avallon 1 – ECN 1 Coupe de l'Yonne Féminines

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club d'ECN,
- Enregistre le score: Avallon 1 = 6 – ECN 1 = 2

3. Joueurs suspendus

Match 55019265 du 07.02.2026 Vermenton /Avallon/ECN 1 – Ravières 1 U18 D2 Gp C

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Marco METENIER (licence 2547018585) du club de Vermenton, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;
– d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
– (...) » ;
- Considérant la suspension d'un match de suspension ferme infligé par la commission de discipline au joueur Marco METENIER du club de Vermenton à compter du 16/11/2025, décision notifiée sur Footclubs le 21/11/2025,
- Considérant que le joueur Marco METENIER a participé à la rencontre du 7 février 2026 avec son équipe alors qu'il ne pouvait pas régulièrement participer à cette rencontre, faute d'avoir purgé son match de suspension, conformément aux dispositions de l'article 226 des R.G. de la F.F.F.,
- Considérant que le club de Vermenton a enfreint les règlements,
- Par ces motifs,
- Inflige la perte par pénalité à l'équipe de Vermenton/Avallon/ECN 1 (0 but, - 1 point) au bénéfice de l'équipe de Ravières 1 (3 buts, 3 points),

- Inflige une amende de 120€ au club de Vermenton pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension (amende 5.08),
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Vermenton de la somme de 32€ pour droit d'évocation (amende 4.02),
- Transmet le dossier à la commission de Discipline.

Match 53456618 du 08.02.2026 Auxerre SC 2 – Tanlay 1 D2 Gp B

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Saad AZZAKHNINI EL BOUDLA (licence 2547983156) du club d'Auxerre SC, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;
– d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
– (...) » ;
- Considérant la suspension d'un match de suspension ferme infligé par la commission de discipline au joueur Saad AZZAKHNINI EL BOUDLA, du club d'Auxerre SC à compter du 15/12/2025, décision notifiée sur Footclubs le 12/12/2025,
- Considérant que le joueur Saad AZZAKHNINI EL BOUDLA a participé à la rencontre du 8 février 2026 avec son équipe alors qu'il ne pouvait pas régulièrement participer à cette rencontre, faute d'avoir purgé son match de suspension, conformément aux dispositions de l'article 226 des R.G. de la F.F.F.,
- Considérant que le club d'Auxerre SC a enfreint les règlements,
- Par ces motifs,
- Inflige la perte par pénalité à l'équipe d'Auxerre SC 2 (0 but, - 1 point) au bénéfice de l'équipe de Tanlay 1 (3 buts, 3 points),
- Inflige une amende de 120€ au club d'Auxerre SC pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension (amende 5.08),
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Auxerre SC de la somme de 32€ pour droit d'évocation (amende 4.02),
- Transmet le dossier à la commission de Discipline.

Match 55515413 du 28.02.2026 Paron 1 – Aillant 1 U15 D1

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Moussa MARCHOUCH (licence 9602881438) du club de Paron, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :
- (...) ;

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Demande au club de Paron de lui faire part de ses observations sur la participation du joueur Moussa MARCHOUCH à la rencontre citée ci-dessus, et ce par écrit pour le lundi 9 mars, délai de rigueur,
- Met le dossier en attente de décision.

Match 55019211 du 28.02.2026 Aillant 1 – Joigny 2 U18 D2 Gp B

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Mathéo VADDÉ (licence 2547390926) du club d'Aillant, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :
 - (...) ;
 - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
 - (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Demande au club d'Aillant de lui faire part de ses observations sur la participation du joueur Mathéo VADDÉ à la rencontre citée ci-dessus, et ce par écrit pour le lundi 9 mars, délai de rigueur,
- Met le dossier en attente de décision.

4. Tirage des Coupes seniors

Les tirages des Coupes de l'Yonne ont été effectués.

Coupe Auxerre Sports :

4 matchs sont à jouer le dimanche **15 mars 2026** sur le terrain du premier nommé :

- Champigny 1 – Chevannes 1
- ECN 1 - St Denis les Sens 1
- Seignelay 1 - Malay le Grand 1
- Serein AS 1 – Sergines 1

Coupe de l'Yonne :

4 matchs sont à jouer le dimanche **15 mars 2026** sur le terrain du premier nommé :

- Neuvy Sautour 1 – Gron/Véron 1
- Appoigny 2 – Joigny 1
- Avallon 2 – Sens FP 2
- Aillant 1 – Toucy 1

5. Divers

Match 53450945 du 08.03.2026 Mont Saint Sulpice 1 – Saint Denis Les Sens 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Saint Denis Les Sens, via leur adresse officielle, demandant la présence de 3 arbitres officiels sur cette rencontre,
- Rappelle qu'il est, à l'heure actuelle, impossible pour la Commission de nommer 3 officiels sur un match,
- Précise cependant qu'un arbitre et un délégué officiels seront présents.

Fin de la réunion : 17h30

Le Président de séance

M. Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »